

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2014 A 20 H 00**

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU Laura, TELLIER Didier, THAUVIN Christine

Absent excusé : LEBRUN Francis (pouvoir à FOULON Patrick)

Mme POTEAU Laura est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance après avoir apporté quelques précisions.

REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2015

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de fixer les tarifs, au 1er janvier 2015, comme suit :

- 60 € / an pour la base forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout,
- 1,10 € / m³ pour la partie proportionnelle à la consommation réelle d'eau.

MAINTIEN DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, au 1er janvier 2015, les tarifs de location de la salle polyvalente, soit :

- avec enlèvement des déchets par les services techniques :
 - 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
 - 320 € pour les personnes hors-Commune ;
- avec enlèvement des déchets par les locataires :
 - 160 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
 - 300 € pour les personnes hors-Commune ;
- pour les associations au titre de l'enlèvement des déchets :
 - une base forfaitaire de 20 €.

MAINTIEN DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES AU 01/01/2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, au 1er janvier 2015, les tarifs des concessions funéraires fixés depuis 2005, comme suit :

- les concessions (50 ans : 310 € - 30 ans : 190 €),
- les demi-concessions (50 ans : 160 € - 30 ans : 95 €),
- l'occupation du caveau provisoire (2 € / jour).

**REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'EAU ET D'ELECTRICITE
CHEMIN DES NOUES ET DEMANDE DE PARTICIPATION AU DEMANDEUR**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser les travaux d'extension des réseaux d'eau et d'électricité dans le Chemin des Noues pour desservir une parcelle située en zone UB1 du POS.

Le Conseil Municipal décide toutefois de demander au bénéficiaire une participation de 50 % puisque cet aménagement est destiné à son usage exclusif.

**DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE
L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME RELATIVES A
L'OCCUPATION DU SOL AU 01/12/2014**

Le Conseil Municipal dénonce, à l'unanimité, à compter du 01/12/2014, la convention portant sur la mise à disposition des Services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme relatives à l'occupation du sol.

**DELEGATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ET ACTES
RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS
A COMPTE DU 01/12/2014**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un service d'instruction des droits du sol est en création à la Communauté de Communes du Sullias et sera opérationnel à compter du 01/12/2014.

Il précise toutefois que la Mairie de Saint Père restera le lieu unique de dépôt des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délégation de l'instruction des demandes d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes du Sullias à compter du 01/12/2014.

REVISION DU POS VALANT PLU

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réviser le Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et sollicite de l'Etat une aide financière.

CREATION DE LA COMMISSION POUR L'ELABORATION OU LA REVISION DU PLU

Le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission pour l'élaboration ou révision du PLU :

- M. FOULON Patrick, Président,*
- M. BRETON Denis,*
- M. CLOUTIER Jacky,*
- M. BERRUE Didier,*
- M. HIRLAY Jacques,*
- Mme DARGENT Séverine,*
- Mme THAUVIN Christine.*

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à la Centrale d'achat APPROLYS.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION "DE LA PLUME AUX CISEAUX"

Le Conseil Municipal attribue, à la majorité, à l'Association "de la Plume aux Ciseaux" une subvention d'un montant de 1 500 € et précise que, compte tenu de l'importance de l'aide financière sollicitée, aucune subvention ne sera accordée pour l'année 2015.

SUPPRESSION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit des agents du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet et supprime le poste à 34/35^{ème} au 01/10/2014.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires proposés.

MISE A JOUR DES REGLEMENTS INTERIEURS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire réactualisés pour l'année 2014/2015.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités annuel 2013 de la Lyonnaise des Eaux, Délégitaire du Service de l'eau potable.

Ce rapport, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

COMMISSIONS SCOLAIRE ET DU PERSONNEL : DELIBERATION DU CONSEIL

Le Conseil Municipal se prononce majoritairement contre la création des commissions scolaire et du personnel.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ECOLE

Le Maire informe l'assemblée que Mme THIBAUT, délégitée aux affaires scolaires, siégera avec lui au conseil d'école.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements pour les marques de sympathie adressées lors du décès de Mme Josiane DARGENT.

Il fait part de remerciements émanant des anciens élèves de CM2 pour les livres et dictionnaires offerts lors du spectacle de fin d'année, puis des associations « Joie, Forme et Santé », « France Adot 45 » et « pour le don du sang bénévole » pour l'attribution de subvention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire liste les travaux et achats réalisés pour la rentrée scolaire. Il précise que les retours qu'il reçoit pour l'organisation mise en place suite à la réforme des rythmes scolaires sont tous positifs.*
- Le Maire fait part au Conseil que le broyeur à végétaux a été livré et que les agents techniques ont reçu une formation. Il souligne que les résidus de broyage obtenus sont très satisfaisants.*
- M. CLOUTIER informe l'assemblée qu'une première tranche de rénovation de l'éclairage public va être lancée cette année dans les Rues de Touraine, d'Anjou et des Ecoles afin d'équiper 20 lampadaires en led pour réaliser une économie d'énergie d'1/3.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

Patrick FOULON